



Feuille de route par bassin de vie

BASSIN DE VIE ALPIN PREVENTION, TRI DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

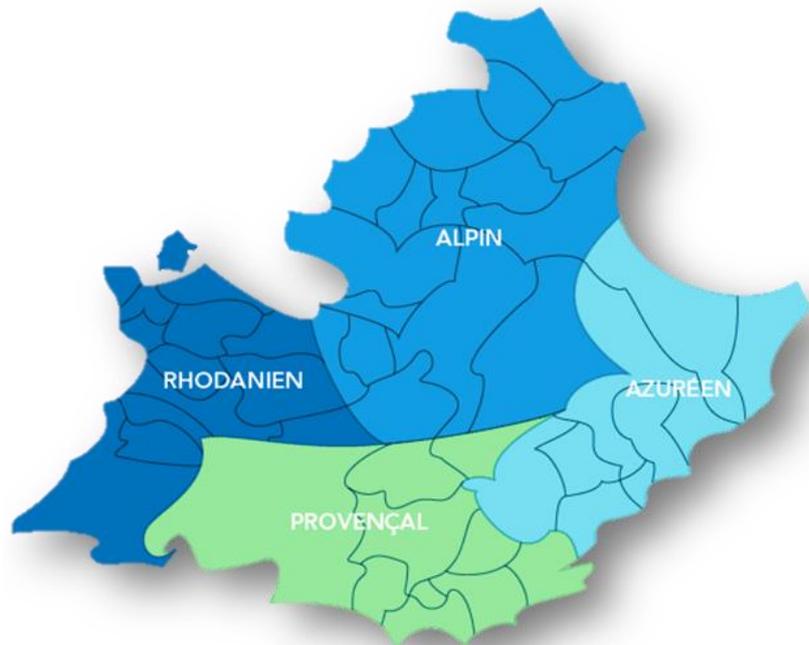
Table des matières

■ Description du bassin de vie	4
■ Situation en matière de traitement des déchets résiduels	8
■ Evolution tendancielle de la prévention et de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (Services publics) 2015-2018 ...	9
■ Portrait statistique	10
■ Projets proposés au titre du CPER 2021-2027	20
■ Soutiens financiers de la REGION	21
■ Exemples d'actions soutenues REGION	21

Description du bassin de vie

Sources : INSEE, ORD&EC, SINOE©, REGION, DREAL, ADEME

Le découpage de ce bassin de vie est issu du SRADDET arrêté le 15 octobre 2019 par le Préfet de région. Ce bassin de vie intègre tout le territoire des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence



DONNEES GENERALES

16 Établissements publics de coopération intercommunale sont compétents en matière de prévention et de gestion des déchets. 10 s'appuient sur 2 syndicats de traitement et/ou de collecte et traitement :

- SYDEVOM 04
- Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères des cantons de Guillestre et de l'Argentière (SMITOMGA)

POPULATION

En 2018, l'ORD&EC comptabilise **305 156 habitants (381 communes)** desservis par un service public de prévention et de gestion des déchets sur ce bassin de vie. La population a augmenté de seulement **1.2% depuis 2015, soit 0.3% par an** (0,6% dans les projections du SRADDET).

Périmètre

		Population	Nombre de communes adhérentes	Typologie	Compétence(s) déléguée(s) à un syndicat
1	Durance Luberon Verdon Agglomération	62 587 hab.	25	MIXTE à dominante rurale	SYDEVOM 04
2	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	50 799 hab.	17	URBAIN	
3	Communauté Provence-Alpes Agglomération	47 696 hab.	46	MIXTE à dominante rurale	SYDEVOM 04
4	Communauté de Communes Sisteronais-Buëch	25 161 hab.	66	MIXTE à dominante rurale	SYDEVOM 04
5	Communauté de Communes du Briançonnais	19 767 hab.	13	Très TOURISTIQUE	
6	Communauté de Communes Serre-Ponçon	16 447 hab.	17	Très TOURISTIQUE	
7	Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Sources de Lumières	11 485 hab.	41	Très TOURISTIQUE	SYDEVOM 04
8	Communauté de Communes Champsaur-Valgaudemar	11 102 hab.	29	Très TOURISTIQUE	
9	Communauté de Communes Pays de Forcalquier et Montagne de Lure	9 863 hab.	13	MIXTE à dominante rurale	SYDEVOM 04
10	Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon	9 759 hab.	21	RURAL avec ville centre	SYDEVOM 04
11	Communauté de Communes Buech Dévoluy	9 347 hab.	23	Très TOURISTIQUE	
12	Communauté de Communes Guillestrois-Queyras	8 138 hab.	16	Très TOURISTIQUE	SMITOMGA
13	Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	7 733 hab.	15	Très TOURISTIQUE	SYDEVOM 04
14	Communauté de Communes Serre-Ponçon - Val d'Avance	7 643 hab.	16	RURAL avec ville centre	
15	Communauté de Communes du Pays des Ecrins	6 638 hab.	9	Très TOURISTIQUE	SMITOMGA
16	Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance	5 241 hab.	14	RURAL avec ville centre	SYDEVOM 04

Préfectures concernées

- Préfectures des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence, de Vaucluse (une commune) et de la Drôme (une commune)
 - Documents de planification en vigueur SRADDET Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes
-

Référent REGION

- Mylène RAYNAUD

Référent ADEME

- Alice ANNIBAL JAMBET (04)
 - Cécilia FLORIT (05)
-

Référent ORD&EC

- Pierre-Emmanuel PAPINOT

Référent DREAL

- Vincent CHIROUZE
-

Situation en matière de traitement des déchets résiduels



Détails

- Compte tenu de l'absence de capacités de traitement des déchets résiduels suffisantes des bassins de vie AZUREEN et PROVENCAL, **les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de VALENSOLE** (04, 65 000 t/an) et de **VENTAVON** (05, 75 000 t/an en 2020) ont stocké d'importantes quantités issues de ces territoires en 2019 (respectivement 24 500 t et 25 000 t). Ces flux ont largement diminué au 1^{er} semestre 2020. En 2020, aucune difficulté majeure n'est rencontrée par les EPCI et les activités économiques du bassin de vie pour le traitement des déchets résiduels (non valorisés). 22% des déchets entrants (6 800 t) sur l'ISDND de Valensole (04) sont venus d'autres bassins de vie (dont ¾ des Alpes-Maritimes). (6 700 t sur le site de VALENSOLE). **L'ISDND de SORBIERS** (05, 9 000 t/an) cesse son activité en 2020. CC Sisteronais Buëch qui en dépendait doit prévoir la construction d'un centre de transfert.
- L'ISDND de VENTAVON dont la capacité totale maximum autorisée était atteinte en juin 2020 a été autorisée par l'Etat à stocker 25 000 t supplémentaires au 2^{ème} semestre 2020.
- Un 2^{ème} dossier a été déposé par l'exploitant (VEOLIA) pour prolonger l'exploitation du site après 2021. **A défaut, le bassin de vie ne sera plus autonome à partir de 2021.**
- **L'ISDND d'EMBRUN** d'une capacité de 8 550 t/an permet le stockage annuel des 6 000 tonnes de la CC Serre-Ponçon. L'autorisation d'exploiter prendra fin administrativement le 10/01/2029, mais l'exploitation technique pourrait aller au-delà étant donné les efforts de réduction des déchets mis en œuvre par la collectivité.
- **La planification régionale fixe une limite de capacité de stockage incluant les déchets ultimes issus des ménages et des activités d'entreprises à 120 000 t/an en 2020, 100 000 t/an en 2025.**
- **Principales collectivités impactées en 2021** : CC Sisteronais Buëch et la CC Buëch Dévoluy, CC du Briançonnais, CC Pays des Ecrins, CC Guillestrois Queyras, CC Champsaur Valgaudemar, CC Serre-Ponçon Val d'Avance, CA Gap Tallard Durance et CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon **qui utilisent les sites de VENTAVON (05) et de SORBIERS (05).**

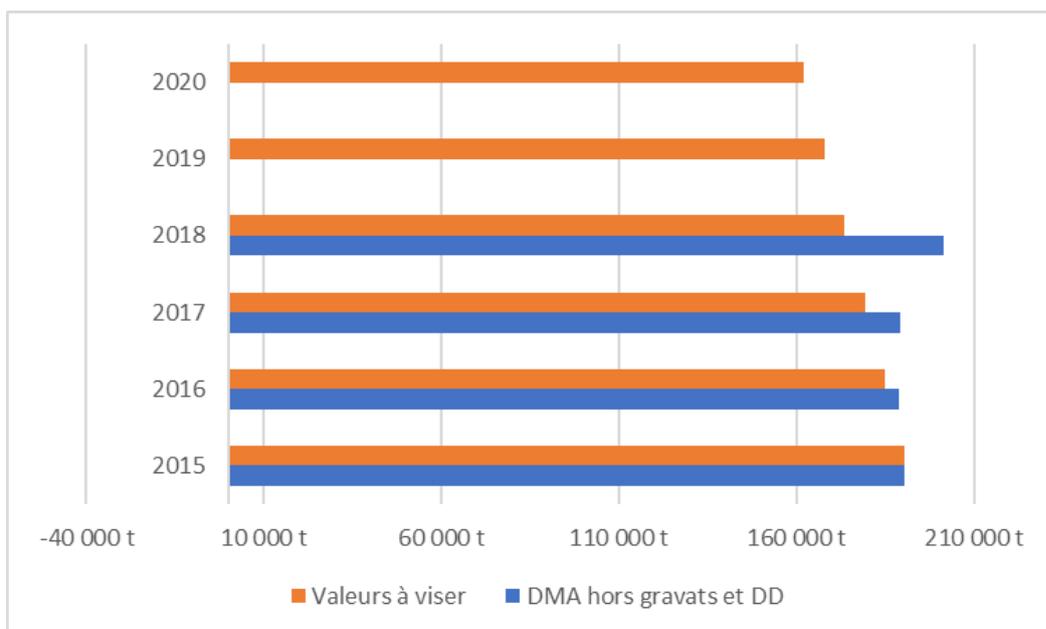
Nouveaux arrêtés préfectoraux depuis le 26/06/2019 (mise en vigueur de la planification régional)

Autorisation Environnementale du 2 juillet 2020 pour extension de 25 000 t supplémentaires en 2020 pour l'ISDND de VENTAVON (75 000 t/an en 2020)

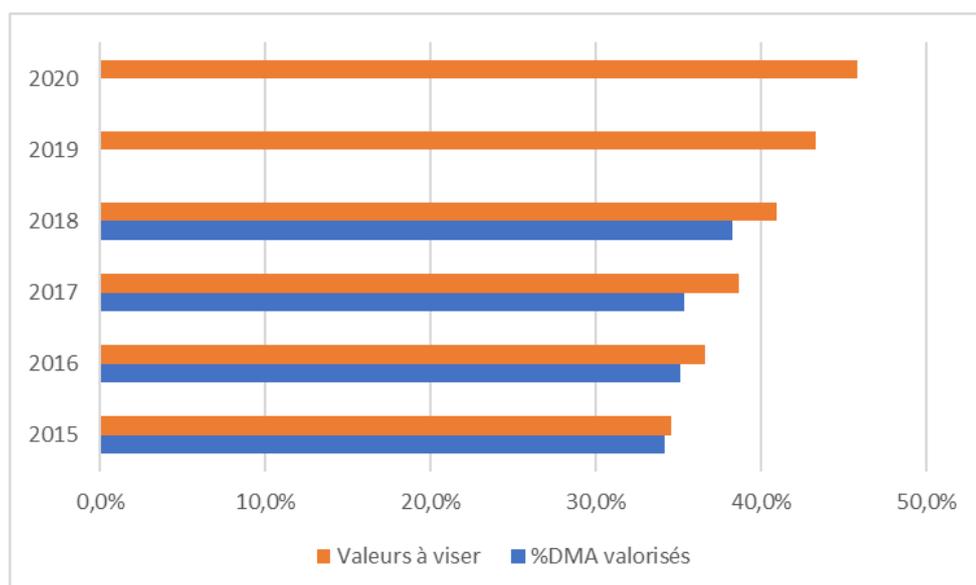
Evolution tendancielle de la prévention et de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (Services publics) 2015-2018



EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (NON DANGEREUX) COLLECTES

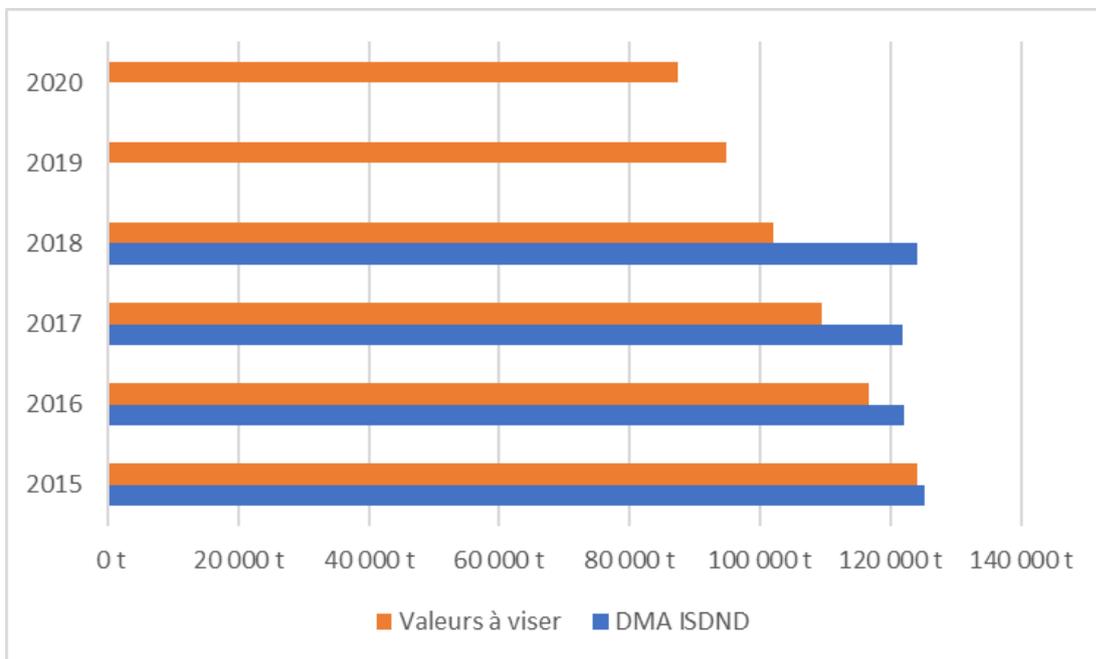


EVOLUTION DE LA VALORISATION MATIERE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES





EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES STOCKES



Portrait statistique

Sources : INSEE, ORD&EC, SINOE©

- Indicateurs d'avancement au regard de la réglementation, des préconisations et objectifs de la planification

- Obligations réglementaires



BESOINS EN EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

STOCKAGE

- Nouvelles capacités à identifier dès 2021 dans la perspective d'une autosuffisance du bassin et de logique de proximité (maillage), demandes déposées par VEOLIA (VENTAVON) et CSDU 04 (VALENSOLE) en cours d'instruction



TRI

- 2 centres de tri à développer pour améliorer le tri des Déchets des Activités Economiques (env. + 4 000 t/an)
- Extension des Consignes de Tri depuis fin 2018 (Hautes-Alpes) et avril 2019 (Alpes de Haute-Provence)
- Projets de sites de valorisation « direct » à favoriser (15 000 t/an) (cartons, bois, métaux, ...)
- Déchèteries publiques (1) et déchèteries collectant les déchets des professionnels sous conditions (10) : nouvelle déchèterie de Gap opérationnelle fin 2019



VALORISATION ORGANIQUE

- 7 plateformes existantes : une nouvelle à THORAME (CCPAV)
- Projets de sites de traitement des biodéchets des ménages, projet de méthanisation pour l'industrie Agroalimentaire (Manosque)
- Une dizaine de projets à prévoir pour le traitement de 20 000 t/an de biodéchets des ménages



VALORISATION ENERGETIQUE

- Sites de regroupement et/ou de préparation de Combustible Solide de Récupération (35 000 t/an)



DÉCHETS DANGEREUX

- 5 sites de regroupement

DÉCHETS INERTES

- 4-5 plateformes BTP
- 5-7 Installations de Stockage



PROJETS D'EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES

QUAI DE TRANSFERT/MISE EN BALLE

- A étudier en solution transitoire à la suite de l'arrêt d'ISDND (ex : SORBIERS)



CENTRES DE TRI COMPLEMENTAIRES

- Aménagement des déchèteries publiques, tarification des flux de Déchets des Activités Economies

RESSOURCERIE – RECYCLERIE

- Ressourcerie en création sur le secteur de Digne (PAA)



PLATEFORME DE BROYAGE DES DECHETS VERTS

- A étudier sur secteur Nord-ouest des Alpes de Haute-Provence

COMPOSTAGE et METHANISATION

- Micro plateformes de compostage à étudier suite mise en œuvre de la collecte des biodéchets



Investissements à prévoir pour atteindre les objectifs de la planification nationale et régionale (2019-2025) : **40 M€**

FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS



100 % de collectivités régionales disposant d'une connaissance parfaite des coûts en 2022 via l'application «comptacoût®» (accompagnement ADEME)

- 12/16 EPCI et 2/2 syndicats ont été formés à ComptaCoût© ou à la matrice des coûts.
- 11/16 EPCI et 2/2 syndicats renseignent la matrice annuellement

Nota bene :

- Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à **57 685 069 €** pour **305 156 hab.** (2018), soit 189 €/hab. (comparaison : 152 €/hab environ dans le bassin de vie rhodanien).

2/16 EPCI ne disposent pas de rapport annuel sur le prix et la qualité du service en 2018.

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » (<https://www.ademe.fr/rapport-service-public-prevention-gestion-dechets-menagers-assimiles>).

Un atelier sur cette thématique a été organisé conjointement avec l'ADEME le 13/02/2020 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Les soutiens de l'ADEME sont désormais conditionnés à la mise en œuvre d'action en faveur d'une meilleure connaissance des coûts. Des formations ADEME sont programmées annuellement, ainsi qu'une restitution de l'analyse des coûts en région.



Une première étape de 22% des habitants couverts d'ici 2020 par une tarification incitative puis 35% des habitants en 2025

1/16 collectivité a informé l'ORD&EC en 2019 qu'elle a prévu de mettre en place la tarification incitative dans les 2 ans à venir. Provence Alpes Agglomération a lancé une étude sur la tarification.



Un atelier sur cette thématique est programmé en 2020 conjointement avec l'ADEME et CITEO dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Des formations ADEME sont programmées annuellement. Des études lancées par les collectivités sont soutenues par la Région et l'ADEME. Une convention tripartite ADEME-CITEO-REGION coordonnera le soutien accordé aux collectivités souhaitant mettre en œuvre la tarification incitative (TI).



Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022

8/16 EPCI appliquent la REOM. 6/14 EPCI (TEOM) déclarent mettre en œuvre la Redevance Spéciale (RDS).

L'ADEME ne finance plus les études de faisabilité sur ce volet réglementaire. En 2020, la Région a initié une étude sur les dispositifs de contreparties financières prévus par les collectivités pour la prise en charge des déchets des établissements publics et privés par les Services Publics. De nombreuses collectivités du bassin de vie Alpin y participent.

PREVENIR ET REDUIRE



Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires de chaque EPCI compétent au plus tard en 2020 (déchets des ménages et déchets des activités économiques) pour faire baisser les volumes à traiter



3 EPCI sur 16 et 1 syndicat (représentant 2 ECPI) sont engagés dans la mise en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets :

- Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois et de l'Argentiérois
- Communauté de Communes Sisteronais-Buëch
- Provence Alpes Agglomération
- Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance

Un atelier sur cette thématique est programmé en 2020 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Des formations ADEME sont programmées annuellement.

L'ADEME ne finance plus cette obligation réglementaire mais elle peut accompagner avec certains projets opérationnels découlant des programmes (gaspillage alimentaire, ressourcerie...).

Toutefois 8/16 collectivités et 2/2 syndicats déclarent des opérations de compostage domestique (7 500 composteurs individuels distribués). L'ORD&EC ne disposent pas de précisions sur les opérations de compostages partagé (pied d'immeuble ou quartier), cependant le site (<https://lesactiveurs.org/>) recense plus de 25 sites de compostage partagé (22 dans les Hautes-Alpes) et 28 sites de compostage en établissement (14 dans chacun des 2 départements).



Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015



- Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre en partenariat avec les communes
- Et diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés)

En 2018, 201 542 tonnes de déchets ménagers et assimilés non dangereux ont été traités par les collectivités soit +5,8% par rapport à 2015 pour 1,2% d'augmentation de la population à la même période.

Deux déchetteries professionnelles sont recensées sur le bassin de vie.

8/16 EPCI déclarent mettre en œuvre la Redevance Spéciale ou la REOM.

Depuis 2010, très peu de collectivités déclarent avoir réalisé des caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles et des déchets de déchetterie. Aucun EPCI n'a déclaré en prévoir en 2019-2021 (enquête ORD&EC 2019 auprès des EPCI).

Une étude en cours, pilotée par la Région, sollicite les EPCI pour permettent de disposer des données et évaluer la part de déchets des activités économiques collectés en mélange. De nombreuses collectivités et des Parcs naturels Régionaux du bassin Alpin sont engagées dans des projets alimentaires territoriaux (PAT).

4 ateliers sur la thématique des déchets d'Activités Economiques ont été programmés en 2018 et 2019 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, dont l'un plus précisément sur les déchets issus de chantiers et un autre sur les dépôts illégaux.

3 ateliers sur la thématique de prévention des déchets organiques/lutte contre le gaspillage alimentaire ont été programmés en 2018 et 2019 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. La Région, l'ADEME et la DRAAF ont lancé le Réseau de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires (REGAL'im) le 16 octobre 2019. De nombreux ateliers sont programmés en 2020.

Sur ce bassin de vie, depuis 2016, un projet de réduction du gaspillage alimentaire et sept projets de valorisation des déchets verts et de suppression du brûlage ont été soutenus par la Région (250 000 € de soutien).

FAVORISER LE REEMPLOI



Développer l'installation de sites de réemploi (économie circulaire)

- Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage
- Soutenir le développement des filières de réemploi
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation

62 structures de réemploi sont recensées sur ce bassin de vie (520 en région), 16% sont des acteurs de l'insertion.

9 ressourceries sont adhérentes du réseau régional (ARR - <http://ressourceriespaca.fr/>).

1 atelier sur la thématique des ressourceries a été organisé dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, et 1 EDUCTOUR a permis la visite commentée d'un site. Les chargés de missions emploi/formation de la Région et les chargés de mission du SECD sont mobilisés pour accompagner les projets émergents, en ingénierie sociale, technique et financière, en partenariat avec l'Association régionale des ressourceries, France Active et l'incubateur Camina.



En tant que prescripteurs publics, privilégier l'orientation des déchets de chantiers vers des filières de réemploi

Dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, un accompagnement de maîtres d'ouvrages volontaires a été lancé en partenariat avec l'ADEME et les fédérations professionnelles BTP. Il est prévu également l'animation d'un club des maîtres d'ouvrages pour la commande public durable (construction) conjointement avec l'ADEME, les achats durables avec l'ARBE.



RENFORCER LA VALORISATION DES DECHETS

Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes en 2025

En 2018, **38,2 %** des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+4,1 % par rapport à 2015).



Le taux de valorisation varie de 19 % à 59 % selon les collectivités. 4 collectivités dépassent 45 % de valorisation matière en 2018 et représente 17% des tonnages collectés.



Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produites par les Unités de Valorisation Énergétique en 2025 puis 100 % en 2031

Non applicable à ce bassin de vie qui ne dispose d'aucune unité de valorisation énergétique des déchets.



Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)

- Privilégier deux schémas de collectes des emballages
- Harmoniser les consignes de tri au plus tard en 2025
- Favoriser la modernisation des centres de tri pour permettre l'extension des consignes de tri avant 2022



L'extension des consignes de tri est mise en œuvre sur ce territoire. Le bassin de vie dispose d'un équipement ayant permis l'extension des consignes de tri. Les soutiens ADEME ne sont plus garantis sur ce type de projet.

Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets (ménages, administrations et entreprises) dès 2024

Des projets ont été étudiés au nord et au sud du bassin de vie mais sans aboutissement à ce stade.

8/16 collectivités et 2/2 syndicats déclarent des opérations de compostage domestique (7 500 composteurs individuels distribués). L'ORD&EC ne disposent pas de précisions sur les opérations de compostages partagé (pied d'immeuble ou quartier), cependant le site (<https://lesactivateurs.org/>) recense plus de 25 sites de compostage partagé (22 dans les Hautes-Alpes) et 28 sites de compostage en établissement (14 dans chacun des 2 départements).

Dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE un atelier a réuni plus de 40 participants le 28 juin 2019 sur cette thématique. **4 collectivités** du bassin de vie sont lauréates de l'Appel à Projet du projet LIFE concernant la **mise en œuvre d'une stratégie territoriale de gestion des matières organiques (2021-2023)**.



Encourager/Développer des filières de valorisation directe, si possible de proximité

Sur les 3 dernières années, 3 projets de valorisation ont été lauréats de l'AAP Filidéchet sur le territoire. 4 projets ont également été lauréats de l'AAP déchets verts, 2 au titre de Provalotri et 4 pour l'AAPTEC.



Réduire les besoins en capacité de stockage

Pour les Ordures Ménagères résiduelles, 104 364 tonnes ont été produites en 2018 : (2017 : 103 329 tonnes, 2015 : 105 359 tonnes), soit + 2 000 t au-dessus de la valeur à viser par la planification.

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés stockés en 2018 sont de 124 000 tonnes (valeur à viser en 2018 : 102 000 t). En 2020 l'objectif est fixé à 87 000 t.

Les besoins de stockage des déchets d'Activités Economiques sont à estimer plus finement.



S'ENGAGER POUR ZERO DECHET PLASTIQUE

6 projets ont été lauréats de l'Appel à projets zéro déchet plastique pour un montant d'aide de 131 290 €.

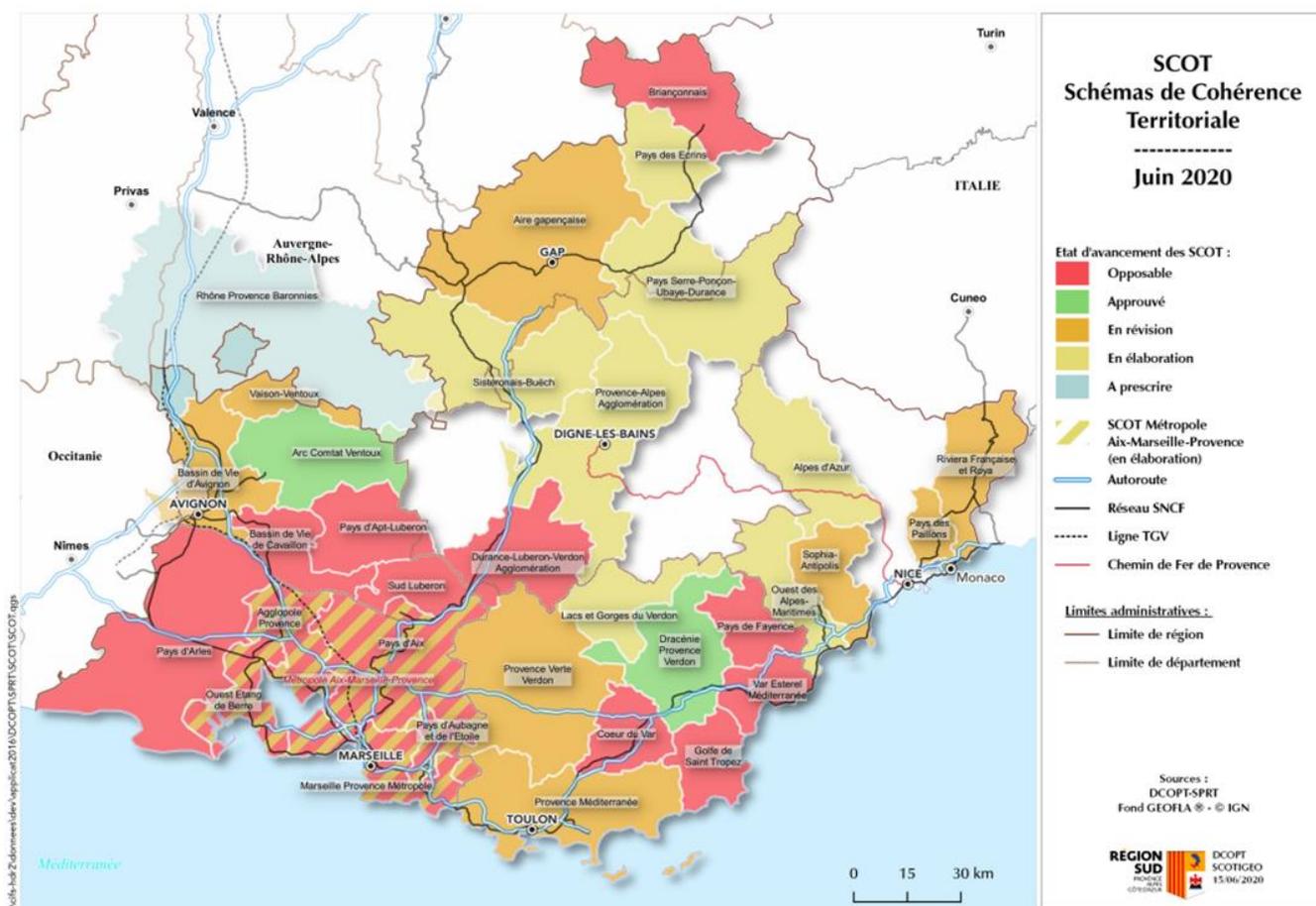
16 structures des Hautes-Alpes ont signé la charte zéro déchet plastique de la Région lors de son lancement à Risoul en février 2019. 7 autres structures ont acté leurs engagements (CCSB, CCVA, PNR Verdon, une entreprise, un lycée professionnel et 3 associations).



ELABORER DES STRATEGIES TERRITORIALES OPERATIONNELLES ET ANTICIPER DES DISPONIBILITES FONCIERES POUR LES EQUIPEMENTS ET UNITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Le SRADDET a été arrêté par le Préfet le 15 octobre 2019 portant obligation de décliner la planification régionale en matière de prévention et de déchets dans les documents d'urbanisme (SCOT prioritairement).

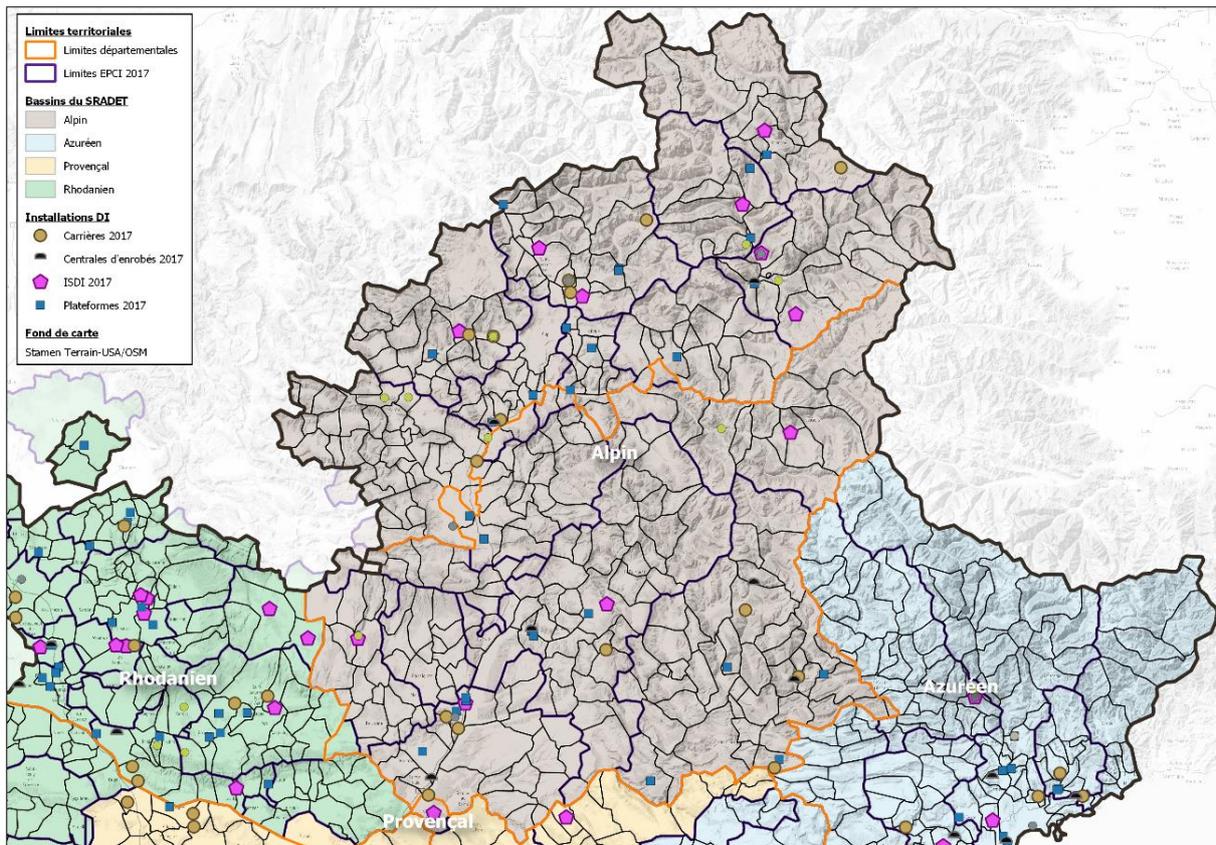
Des avis sont donnés systématiquement pour guider le maître d'ouvrage vers une meilleure prise en compte des déchets et de l'économie circulaire. L'avis est détaillé sous forme de recommandations.





Anticiper des disponibilités foncières pour les équipements de gestion des déchets de construction (BTP) en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire

Les besoins en équipements sont à articuler avec les unités en exploitation sur le bassin de vie comme illustrés sur la carte ci-après :



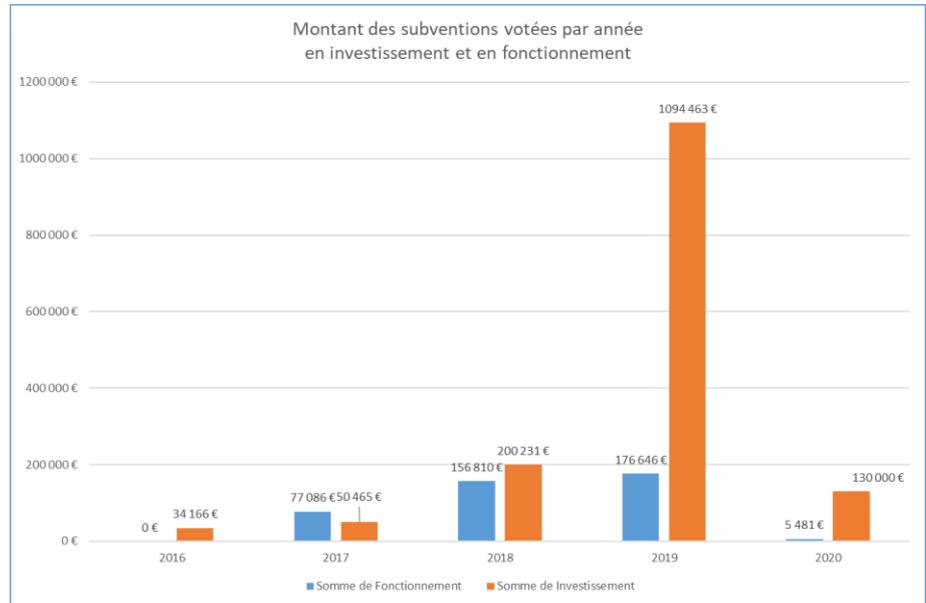
Projets proposés au titre du CPER 2021-2027

Dans le cadre du recensement des projets des collectivités pour la programmation du CPER 2021-2027 au moins 9/16 collectivités ont fait porter à connaissance 16 opérations structurantes (a minima 27 M€) :

Opérations	Maître d'ouvrage
Expérimentation innovante de plusieurs EPCI du 04 sur les processus de réduction de la production, tri sélectif, collecte, recyclage, stockage, élimination, production énergétique.	A préciser
Equipement de dispositifs expérimentaux sur les colonnes pour évaluation à distance des niveaux de remplissage et amélioration du bilan carbone de la collecte et évolution du schéma de collecte sur le territoire Problématique des déchets du BTP	CCAPV SYDEVOM
Acquisition de colonnes semi-enterrées, mise en place d'un dispositif de contrôle de remplissage et aménagement de la déchèterie de Banon	CCHPPB
Optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés (Passage à la collecte en colonnes, étude sur la tarification incitative...)	CCJLVD
Plateforme compostage Déploiement des points d'apport volontaire Contrôle d'accès aux déchetteries Collecte séparée des bio-déchets	CCSB
Plateforme de déchets verts	CCVUSP
Renforcement du tri	CCVUSP
Mise en œuvre du Compostage collectif + plateforme	CCVUSP
Expérimentation de nouveaux dispositifs de gestion des déchets	DLVA
Construction d'une déchèterie à Roumoules	DLVA
Réalisation de la déchetterie de Moustiers Sainte Marie	PAA
Réalisation de la déchetterie de la Vallée de l'Asse	PAA
Requalification du site de La Collette à Digne-les-Bains (dont extension de la plateforme de compostage pour déchets verts)	PAA
Plateforme de co-compostage boues et déchets verts et biodéchets à La Roche de Rame (CC Pays des Ecrins, mais projet porté par CC Briançonnais, CC pays des Ecrins, CC Guillestrois Queyras, CC Serre-Ponçon)	CCB
Modernisation déchèterie de Gap PATAC / déchèterie professionnelle à Gap St Jean	CAGTD
Projet de méthanisation Pays Gapençais	CAGTD
Déploiement des conteneurs d'apport volontaire (territoire du Champsaur Valgaudemar, Buëch Dévoluy, Gap Tallard Durance)	A préciser

Soutiens financiers de la REGION

61 projets ont été soutenus de 2016 à 2020 sur ce bassin de vie par le biais des AAP ou du cadre d'intervention régional :



Exemples d'actions soutenues REGION

Le tableau ci-dessous présente des actions récentes soutenues par la Région :

Nom du porteur	Titre du projet
SMITOMGA	AAP Développement d'une Economie Circulaire sur les Territoires de PACA 2019 - Programme d'action SMITOMGA (05).
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON	Etude de faisabilité d'une collecte séparée des biodéchets sur le territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon (05).
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON	Appel à projet Développement Economie Circulaire sur les territoires - Création d'un espace de valorisation matérielle et fonctionnelle du déchet - Etude / APS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH	Appel A Projet développement d'une Économie Circulaire sur les territoires de la Région Sud - étude mise en place redevance spéciale et sensibilisation des professionnels à l'économie circulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH	Appel A Projet développement d'une économie circulaire sur les territoires de la Région Sud - comptabilisation des déchets des activités économiques
ALP'SERVICES	AAP Provalotri 2019 (fonctionnement) - Plateforme de tri et déchetterie à destination des professionnels

Nom du porteur	Titre du projet
ASSOCIATION ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE	AAP Filidechet 2019 (fonctionnement) - Expérimentation filière réemploi déchets et restes du BTP en Pays Briançonnais
ALP'SERVICES	AAP ProvaloTri 2019 (investissement) - Plateforme de tri et déchetterie à destination des professionnels
EXTRUFLEX	AAP Filidechet 2019 -
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON	AAP Pour une méditerranée zéro plastique - Dépollution des gorges du Verdon et du lac de Sainte-Croix
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BUECH DEVOLUY	CRET 2 - Extension de la déchetterie du Boutariq
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIIS BUËCH	AAP Méditerranée zéro plastique 2019 - Zéro Plastique entre Büech et Durance (fonctionnement)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIIS BUËCH	AAP Méditerranée zéro plastique 2019 - Zéro Plastique entre Büech et Durance (investissement)
SEMLORE	AAP Pour une Méditerranée zéro plastique 2019 - les Orres : station de montagne zéro plastique
ESPACE PLAINE	AAP Pour une Méditerranée zéro plastique 2019 - Ensemble vers la transition écologique : le Rafiot Cyclé
COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON SOURCES DE LUMIERES	Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2019 : acquisition de colonnes aériennes pour la collecte de déchets ménagers
CCSPVA	Formation maitres-compoteurs
CAGTD	Déchèterie La Flodanche



<http://www.ordec.org/>



<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>